

Reitmans (Canada) Limitée annonce ses ventes pour le mois de décembre

MONTREAL, le 4 janv. 2018 /CNW Telbec/ - Les ventes pour les cinq semaines de décembre terminées le 30 décembre 2017 ont diminué de 1,1 %, avec une réduction nette de 38 magasins. Les ventes des magasins comparables¹ ont augmenté de 0,9 %, les ventes des magasins ayant reculé de 2,1 % et celles du commerce électronique ayant augmenté de 20,9 %.

Les ventes pour le quatrième trimestre à ce jour, soit les neuf semaines terminées le 30 décembre 2017, ont diminué de 0,3 %, avec une réduction de 38 magasins en exploitation. Les ventes des magasins comparables¹ ont augmenté de 1,7 %, les ventes des magasins ayant reculé de 1,5 % et celles du commerce électronique ayant augmenté de 25,1 %.

Au cours du quatrième trimestre à ce jour, la société a ouvert 7 magasins et en a fermé 4. Par conséquent, au 30 décembre 2017, 655 magasins étaient en exploitation, soit 275 Reitmans, 122 Penningtons, 94 Addition Elle, 84 RW & CO., 63 Thyme Maternité et 17 Hyba, par rapport à 693 magasins un an plus tôt.

Le 4 janvier 2018

Jeremy H. Reitman,
Le président du conseil et chef de la direction

Téléphone : 514-385-2630

Site Web de la société : www.reitmanscanadalimitee.com

À l'exception des déclarations de fait, lesquelles sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, toutes les déclarations contenues dans le présent rapport sont prospectives. Toutes les déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes, connus ou non, dont un nombre important est indépendant de la volonté de la société. En conséquence, les résultats réels futurs peuvent s'avérer considérablement différents des résultats prévus contenus dans les déclarations prospectives, qui reflètent les attentes de la société uniquement en date du présent communiqué de presse. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la société, qui reposent sur la perception de la direction à l'égard des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances. Le présent communiqué de presse renferme des déclarations prospectives au sujet des objectifs, des plans, des buts, des aspirations, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie, du rendement et des perspectives de la société, ainsi que des occasions qui s'offrent à elle et des questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les déclarations prospectives dans le présent communiqué de presse comprennent notamment des déclarations concernant les résultats et événements futurs prévus de la société, les liquidités futures, les dépenses d'investissement en immobilisations planifiées, le montant des cotisations versées au régime de retraite, l'état et l'incidence de la mise en œuvre de systèmes, la capacité de la société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives stratégiques et ses initiatives au chapitre de la réduction des coûts et de l'amélioration de la productivité ainsi que l'incidence de telles initiatives. Ces déclarations prospectives spécifiques se retrouvent dans l'ensemble du rapport de gestion de la société et comprennent celles qui sont mentionnées à la rubrique intitulée « Gestion des risques d'exploitation et des risques financiers » du rapport de gestion de la société. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « prévoir », « s'attendre à », « croire », « pourrait », « estimer », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer » et d'autres expressions semblables et à l'utilisation du futur et du conditionnel en ce qui concerne la société et sa gestion.

¹La société utilise les ventes des magasins comparables comme indicateur de rendement clé (« IRC ») pour évaluer le rendement des magasins (y compris le site de commerce électronique de chaque bannière) et la croissance des ventes. Les ventes des magasins comparables constituent les ventes générées par des magasins ouverts continuellement pendant les deux périodes comparées et comprennent les ventes en ligne. Les ventes des magasins comparables ne comprennent pas les ventes des comptes clients liés aux ventes en gros. Les ventes des magasins comparables sont mesurées en fonction des mêmes jours civils pour chacune des périodes. Même si cet IRC est exprimé comme un ratio, il constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS et peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. La direction utilise les ventes des magasins comparables et les ventes en ligne pour évaluer le rendement des magasins et des ventes en ligne et juge cette mesure utile pour déterminer la part de nouvelles ventes provenant de la croissance des ventes et la part pouvant être attribuée à l'ouverture de nouveaux magasins. Les ventes des magasins comparables constituent une mesure couramment utilisée par les détaillants et sont considérées comme un renseignement utile tant par les investisseurs que par les analystes. Les ventes des magasins comparables ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS.

De nombreux risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés, sous-entendus ou projetés dans les déclarations prospectives. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Déclarations prospectives » du rapport de gestion de la société pour le trimestre et les neuf mois clos le 28 octobre 2017.

D'autres risques et incertitudes que la société ne connaît pas à l'heure actuelle ou qu'elle ne juge actuellement pas importants pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans ses déclarations prospectives. Des risques et incertitudes supplémentaires sont analysés dans les documents que la société dépose à l'occasion auprès des autorités de réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée à toute déclaration prospective ci-incluse. Ces déclarations traitent seulement de la situation à la date où elles ont été exprimées et la société n'a aucune obligation et n'a toute intention de mettre à jour ou de revoir de telles déclarations à la suite d'un quelconque événement, circonstance ou autre, sauf si les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent l'y obligent.

SOURCE Reitmans (Canada) Limitée

Consulter le contenu original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/January2018/04/c2148.html>

%SEDAR: 00002316F

Renseignements : Jeremy H. Reitman, Le président du conseil et chef de la direction, Téléphone : 514-385-2630, Site Web de la société : www.reitmanscanadalimitee.com

CO: Reitmans (Canada) Limitée

CNW 17:15e 04-JAN-18